

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-032

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Procurations : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. RAMON Guillaume), BOOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole),

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : PROPOSITION SUR EMPRISE FONCIERE MAISONS EN PARTAGE

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
27/06/2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'une maison en partage et d'une salle commune a fait l'objet d'une cession à titre gratuit de l'emprise d'implantation.

L'emprise foncière totale de la parcelle B 2164 laisse subsister un reliquat foncier de trois parcelles d'environ 400 m² chacune pour un prix global de 182 000€ (150€ le m²).

La commune contribuera à hauteur de 82 000€ au projet de Maisons en Partage en vue de l'amélioration de l'habitat et du bien-être des résidents. Le reliquat, soit 100 000€, sera versé à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'accepter cette proposition.

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire

